63e année. — N° 5 — Le Numéro : UN franc — Samedi 29 Janvier 1944

L'Indépendant

Abonnements { Dordogne..... Un an 40 fr. / Autres départements. 55 fr. | Direction et Administration 108, rue Neuve-d'Argenson | Téléphone 5 C. C. P. Limoges 267.19 | Annonces classées ... la l. 4 fr. Chronique locale..... » 5 fr. Annonces judiciaires. la l. 6 fr. — commerciales » 3 50

Louis XVII a-t-il été enlevé du Temple ?

Réussira-t-on jamais à percer l'énigme de Louis XVII ? Voici, en effet, que la question vient de rebondir, à la suite d'une expertise du docteur Locard. Ayant examiné, par des procédés scientifiques nouveaux, deux mèches de cheveux qui ont appartenu, l'une à Louis XVII, l'autre à Naundorff, le professeur Locard a conclu à l'identité des deux personnages. Des controverses ont aussitôt éclaté. Peut-on identifier un être humain par l'examen microscopique de ses cheveux, comme on le fait pour ses empreintes digitales ? *Grammatici certant*, les experts en disputent.

Tournons-nous alors vers l'Histoire. Que dit-elle ? Louis XVII est-il, oui ou non, mort au Temple ? Il y a d'un côté la vérité officielle et de l'autre une foule d'hypothèses et de témoignages contradictoires.

L'un des plus troublants est assurément celui de la femme Simon. Les époux Simon avaient été chargés, en juillet 1793, de garder et d'élever l'enfant royal, arraché des bras de sa mère et enfermé au second étage du Temple. Sinistre précepteur que ce Simon, être ignare, abject et grossier. Mais la femme semble avoir été apitoyée par le sort tragique de l'infortuné petit prince. Au début de janvier 1794, Simon résigna brusquement ses fonctions pour des motifs qu'on n'a jamais pu élucider. Quelques jours plus tard, le 19 janvier 1794, les gardiens de Louis XVII déménagèrent. Ils eurent recours aux services d'un Auvergnat, Genès Ojardias, curieux personnage à la fois médecin et portefaix.

Que se passa-t-il au cours de ce déménagement ? La femme Simon a raconté plus tard, après la Révolution, qu'Ojardias avait apporté un grand cheval de carton, muni d'une jupe, cadeau, disait-elle, qu'elle voulait faire à son petit prince « pour adoucir le chagrin de la séparation ». Dans ce jouet était caché un enfant, habillé comme le Dauphin et endormi au moyen d'un narcotique. Tandis que Simon s'absentait pour aller boire et que la femme Simon faisait le guet, Ojardias tira le gamin et le substitua au Dauphin. Louis XVII, enroulé dans un drap et recouvert d'un paquet de hardes, fut descendu dans la charrette de déménagement et conduit rue Philippeaux. Là on perd sa trace. Telles sont les révélations de la femme Simon.

Faut-il accepter ce témoignage ? Il est tardif. Quant à l'autre témoin direct, Ojardias, il n'a jamais parlé, et pour cause. Il fut assassiné en Auvergne par quatre conspirateurs royalistes, Gavois, Colin, Baric et Dubois, lesquels, à leur tour, disparurent peu après de mort violente.

D'autres faits sont également singuliers. Lorsque les quatre commissaires désignés pour remplacer Simon auprès de Louis XVII — Legrand, Lasnier. Cochefert et Lorinet — se présentèrent au Temple pour prendre la garde de l'Enfant royal, la femme Simon leur montra, au fond de l'obscure pièce, un bambin endormi sur une chaise.

« Pas la peine de le réveiller, le pauvret », dit-elle aux commissaires qui, confiants, signèrent la décharge sans examiner l'enfant. Quelques heures plus tard, interrogeant le gamin, ils s'aperçurent avec épouvante de la substitution. Craignant l'échafaud, ils auraient alors imaginé une monstrueuse mise en scène : l'enfant fut muré dans sa pièce et on ne pouvait communiquer avec lui et lui passer la nourriture qu'à travers un étroit guichet grillagé. Ce travail fut exécuté en grande hâte, le lendemain du déménagement de Simon, le 20 janvier 1794, « à la clarté des lanternes ». avant l'arrivée des nouveaux commissaires désignés par la Convention. Désormais personne ne verra plus l'Enfant royal, pas même ses gardiens.

Mais tout cela est-il absolument probant et saura-t-on jamais la vérité sur Louis XVII ?

Empoisonneuse de son mari

A Coiffard, commune de Brignac, la femme Dufour, née Olga Salles, 29 ans, a versé une forte dose de strychnine dans la tisane que son mari, 38 ans, malade, venait de se préparer. L'homme est mort dans d'atroces convulsions. Le parquet de Marmande s'est rendu sur les lieux.

Quintonine
HÉLIN Phn, CHATEAUROUX
Visa 846-P-2627
Q 243

D'une semaine... à l'autre

Samedi, à 11 heures, au Pavillon Sévigné, le Conseil des ministres s'est réuni sous la présidence du Maréchal, chef de l'Etat. Il a approuvé un projet de loi tendant à modifier la loi sur le service obligatoire du travail. Le Conseil a également approuvé une loi maintenant de plein droit dans les lieux qu'ils occupent les locataires de bonne foi, jusqu'au 1er juillet 1944, date à laquelle doit intervenir la nouvelle loi sur les loyers.

— Vendredi, le chef du Gouvernement, assisté de M. Joseph Darnand, a présidé une importante réunion des intendants de police.

— Le nouveau règlement de la Loterie nationale comporte un lot de 3 millions dans la série A et des lots de 1 million et de 700.000 francs dans la série B.

— Deux localités de la région marseillaise ont été attaquées par l'aviation anglo américaine. Quatre tués et six blessés.

— Samedi après-midi, les maires de la Seine ont été reçus par le Maréchal, en présence du président Laval. M. Clamamus, maire de Bobigny et membre de l'ex-parti communiste, assistait à la réunion.

— Les troupes anglo-américaines ont débarqué sur les côtes de la mer Tyrrhénienne, de part et d'autre de Nettuna.

— Le déraillement de l'express Pau-Toulouse a fait jusqu'ici 29 morts.

— Le consul argentin à la Trinité a été arrêté par les autorités britanniques. Il était accusé d'espionnage. A Washington, on envisagerait des mesures coercitives contre l'Argentine

— « L'année 1944 sera l'année des combats les plus durs, mais aussi de la victoire », a déclaré le docteur Goebbels à des représentants de l'organisation nationale-socialiste à l'étranger.

— Le comte Robert de Voguë, délégué général du Comité interprofessionnel des vins de Champagne, a été arrêté fin novembre 1943 pour intelligence avec des organisations de résistance ; le secrétaire de l'intersyndicat des industries de Champagne a lancé par affiche un ordre de grève.

Devant de tels faits, des sanctions ont été prises : un commissaire d'Epernay, gérant allemand, contrôlera la maison Moët et Chandon et la firme Pierper Heidsick, de Reims.

Plusieurs autres directeurs de l'industrie du champagne ont été l'objet de sanctions.

— Un décret paru au *Journal Officiel* donne par délégation du chef du Gouvernement à M. Joseph Darnand, secrétaire général au maintien de l'ordre, autorité sur l'ensemble des forces de police, corps et services qui assurent la sécurité publique et la sûreté intérieure de l'Etat.

— Cinq individus masqués ont pénétré dans l'immeuble occupé par la Banque Populaire du Doubs, à Pont-de-Roide, et se sont emparés de 400.000 francs.

Trois gendarmes, lancés aussitôt à leur poursuite, ont rejoint les bandits, qui ont fait usage de leurs armes. Un gendarme, M. Thévenan, 49 ans, a été tué. Les cinq bandits ont réussi à s'enfuir dans les bois, mais ils ont dû abandonner sur la route le sac contenant les 400.000 francs.

— M. Charles, juge d'instruction à Paris, interrogeait, au palais de justice, un communiste poursuivi pour trafic de cartes de rationnement, lorsque les gardes découvrirent plusieurs de ses camarades armés de mitraillettes, venus pour le délivrer.

Une quarantaine de coups de feu furent tirés contre les inconnus fuyant vers le Pont-Neuf.

— Le Comité d'Alger a décrété la mobilisation de la classe 1945.

— La Roumanie a pensé à la France en lui envoyant 700 tonnes de denrées alimentaires.

— Le Conseil départemental du Var a protesté contre le bombardement de Toulon.

— Le docteur Goebbels affirme que l'Allemagne est prête à affronter le débarquement des Anglo-Américains.

— A l'occasion de la fête traditionnelle du Têt, le Maréchal a rendu visite aux travailleurs indochinois à Bellerive-sur-Allier.

— L'aviation anglo-américaine a bombardé vendredi plusieurs communes de Normandie. Plusieurs morts dont un curé et sa servante ; nombreux blessés.

— Le Gouvernement prend des mesures pour l'évacuation de certains points de la côte méditerranéenne.

LOTERIE NATIONALE

41e Tranche 1943

Les numéros se terminant par :	gagnent
2 (séries A et B)	200
4 (séries A et B)	400
74 (série A)	500
(série B)	1.000
832 445 911 423 366 774 990	
142 (série A)	1.000
(série B)	1.500
4.364 5.384 2.443 1.946	
3.525 (série A)	2.000
(série B)	10.000
5.625 4.357 (série A)	5.000
(série B)	15.000
2.365 (série A)	20.000
(série B)	30.000
67.661 74.790 27.512 56.860	
93.480 (série A)	40.000
(série B)	60.000
244.324 088.362 102.540	
099.026 125.126 (série A)	100.000
(série B)	120.000
064.804 096.567 (série A)	600.000
(série B)	250.000
153.216 (série A)	1.000.000
(série B)	500.000
090.400 (série A)	6.000.000
(série B)	2.000.000

Chronique Locale

Le couvre-feu dans tout le département. — La Préfecture communique :

Le couvre feu institué de 20 heures à 6 heures dans le département de la Dordogne et les communes rattachées de la Gironde, est étendu aux villes de Périgueux et Bergerac. Cette mesure entre en vigueur à partir du 21 janvier 1944.

Obsèques. — Vendredi 21 janvier, à 15 h 45, furent célébrées, au temple protestant, les obsèques de Mlle Jeanne Liénard, économe au collège de jeunes filles de Bergerac, décédée à l'âge de 42 ans.

M. le pasteur Rey-Lescure, directeur-général des Asiles John-Bost, de Laforce, présidait cette cérémonie à laquelle assistait une foule énorme et recueillie.

Mlle Liénard, qui, dans notre établissement universitaire, accomplit sa tâche avec tant de conscience et de dévouement, et qui ne laisse que des regrets unanimes, était la petite-fille de feu M. le pasteur Ernest Rayroux, lequel fut, durant de longues années, directeur-général de ces Asiles John-Bost dont la renommée s'étend sur une grande partie du globe.

Ce deuil atteint les familles pastorales Liénard, Bott-Rayroux, Bach et Vivien, auxquelles nous exprimons notre profonde sympathie dans le malheur qui les frappe.

— Mercredi dernier, à 10 h. 15, furent célébrées, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Simon Maysonnade, ancien commerçant, décédé en son domicile de l'avenue Pasteur, à l'âge de 92 ans.

Nous exprimons à M. Victor Gadan, chevalier de la Légion d'honneur, et à Mme Victor Gadan, son gendre et sa fille, nos condoléances bien sincères.

— C'est avec regret que nous avons appris la mort de notre compatriote M. Jean Farge, médaillé du travail.

Ses obsèques ont eu lieu vendredi, au milieu d'une très nombreuse assistance.

En cette triste circonstance, nous adressons aux familles Farge et Pény nos sentiments de condoléances attristées.

Colis aux prisonniers. — La Croix-Rouge informe les familles que, par suite des retards dus au manque de transports, les attributions pour le mois de février ne pourront être fixées qu'à une date certainement éloignée.

En conséquence, à partir du 1er février jusqu'à cette date indéterminée, il ne pourra être confectionné *qu'un seul* colis par prisonnier ; mais les colis de janvier pourront continuer à être faits.

Les séances de confection auront lieu comme d'habitude, tous les mercredis et samedis de février.

Collecte annuelle en faveur des prisonniers. — Le Centre d'Entr'aide des Prisonniers de Bergerac, ayant fait appel à la générosité des Bergeracois, est heureux de publier les premiers résultats de cette collecte :

Anonyme, 1.000 ; M. Vergnolles, 500 ; M. Conturié, 500 ; M. Jean Vié, 1.000 ; Syndicat Beurres et Fromages, 1.850 ; Syndicat des Droguistes, 2 345 ; Ets Linarès frères et Personnel, 3 000 ; Syndicat des Transporteurs, 1 800 ; Syndicat des Libraires, 1.705 ; M. Denant, Caisse Crédit Agricole, 3 000 ; Syndicat des Grains et Semences, 3 140 ; Huissiers, 300 ; Merciers Grossistes et Personnel, 4 610 ; Chirurgiens dentistes, 1.150 ; MM. Boissière frères, 2.000 ; Syndicat des Cuirs et Peaux, 30 852.

Ces premiers résultats, qui sont pour la plupart en sensible augmentation sur l'an dernier, prouvent l'intérêt que la population bergeracoise porte à ses Prisonniers et le souci qu'elle a de les aider, ainsi que leurs familles. Au nom de tous les Prisonniers, le Centre d'Entr'aide remercie chaleureusement les généreux souscripteurs. La suite des souscriptions sera publiée régulièrement.

SÉRIE DE VOLS

Le 14 janvier, Mme Delord, née Honorine Porte, 47 ans, foraine à Bergerac, route de Gala, se rendit à Sainte-Foy-la-Grande et descendit dans un hôtel de cette ville. Elle était, dit-elle, en possession d'une somme de 33 000 fr. dont 20 billets de 1.000 fr. et des billets de 500 fr. et de 100 fr. Or, le lendemain, Mme Delord déposa une plainte à la gendarmerie pour disparition de la somme dont il s'agit.

— Mme Bazile, qui demeure à Lamothe-Montravel, est propriétaire d'une villa sise à Sainte-Foy-la-Grande, avenue Paul-Bert. Cette villa est inhabitée, détail que ne devait pas ignorer le malfaiteur qui allait la visiter dans la nuit du 16 janvier.

Adonques, Jacques Rey, 51 ans, cultivateur, sans domicile fixe, eut soudain l'idée qu'il pourrait se procurer des vêtements, à titre gratuit, bien entendu. Après avoir pris son repas, il sortit vers 23 h. 30, suivit la rue Mathieu, se munit d'un couperet et, avisant la villa dont il s'agit, il fit sauter la pène de la serrure et entra dans la place, qu'il explora consciencieusement de fond en comble. Puis il fit main-basse sur : onze bouteilles de vin vieux rouge, deux litres d'alcool, une bouteille de vin blanc, une paire de jumelles dans étui, une paire de sabots cuir, une pompe de bicyclette, deux cuillers et deux fourchettes argent, un demi-kilo de sucre, trois kilos de lard, une gabardine usagée, une culotte treillis, deux chemises et un sac. Le tout représentait une valeur importante.

Mais, à sa sortie du lieu de ses exploits, le chevalier du ciseau fut pincé par la gendarmerie qui le déféra au parquet de La Réole.

— Le 17 janvier, vers 10 heures, M. Gaston Courrège, 52 ans, cultivateur au Bost, commune d'Eyrenville, se rendit aux Goudounèches, commune de Mandacou, où il possède une maison ; mais il constata qu'un inconnu s'était introduit par effraction dans son immeuble et avait soustrait notamment six serviettes et un cierge de première communion. Le vol était estimé à 300 fr. La gendarmerie d'Issigeac procéda à une enquête.

— Le 14 janvier, vers 18 h. 30, M. Tanguy, demeurant à la Mouline, commune de Saint-Aubin-d'Eymet, domestique de M. Arthur Landat, 55 ans, propriétaire à Guette-Vert, même commune de Saint-Aubin, s'aperçut qu'on lui avait dérobé une baladeuse électrique avec douze mètres de fil. On lui avait également pris 250 grammes de graisse et dix kilos de pommes de terre. Coût : 200 fr.

— Dans la cuisine de M. Elie Vignes, 41 ans, cultivateur à Jambert, commune de Saint-Aubin-d'Eymet, étaient suspendus deux saucissons, douze saucisses et deux kilos de boudins ; le tout, estimé 400 fr., disparut le 15 janvier.

Enquêtes de la gendarmerie d'Eymet.

— La gendarmerie de Monpazier a procédé à une enquête relative à de nombreux vols de poules, denrées alimentaires, légumes, poissons, etc., commis au préjudice de divers propriétaires des communes de Lavalade et Marsalès. Les auteurs de ces vols sont connus.

— Dans la nuit du 16 au 17 janvier, trois draps de lit, d'une valeur de 3.000 fr., furent soustraits au préjudice de Mme Suzanne Lansade, épouse Le Floch, 36 ans, domestique agricole chez M. Chillot, à l'Espérit, commune de Montcaret.

Enquête de la gendarmerie de Vélines.

— M. Camille Grangier, 28 ans, cultivateur à Nastringues, métayer sur la propriété de M. André Pignon, 43 ans, maire de la commune, surprit, le 20 janvier, un individu qui dérobait des raves dans un champ qu'il exploite au lieu dit la Brande. M. Grangier constata que la quantité des raves qui lui avait été dérobée représentait cinq mètres cubes, d'une valeur de 4 500 fr. La gendarmerie de Vélines appréhenda Pierre Delmont, 71 ans, cultivateur aux Penauds, commune de Saint-Antoine-de-Breuilh, et le déféra au parquet le 22 janvier. M. le Procureur de la République décerna mandat de dépôt que le tribunal confirma dans son audience des flagrants délits du même jour.

— Le 19 janvier, vers 8 heures, M. Léon Chapelle, 76 ans, cultivateur au Crubalier, commune de Razac-d'Eymet, constata qu'il avait été victime d'un vol de quatre belles poules estimées 400 fr. Enquête.

VIGNES AMÉRICAINES
ARBRES FRUITIERS
Pépinières CHAMBAUD Jeune
22, rue Clairat
BERGERAC (Dordogne). — Tél. 127

Pourquoi est-on constipé

L'intestin est souvent paresseux parce que le foie ne lui envoie pas assez de bile. Un bon laxatif doit donc agir sur le foie en même temps que sur l'intestin. C'est le cas de Vichybol à base de plantes laxatives et de sel Vichy-Etat. Un comprimé Vichybol chaque soir, et l'intestin se vide chaque matin, sans fatigue, ni coliques. Vichybol, 9 fr. 50, ttes phies. Visa 846 P. 2850.

A la Caisse d'épargne. — Dimanche dernier, à 11 heures, fut tenue l'assemblée générale du Conseil des Directeurs et des Administrateurs de la Caisse d'épargne de Bergerac, pour entendre lecture du bilan de l'année 1943.

En l'absence de M. le docteur Simounet, président du Conseil des Directeurs, retenu à la chambre, M. Geneste, juge de paix honoraire, délégué à cet effet, présidait cette importante réunion qui permit de constater la prospérité et l'ascension toujours croissante de la Caisse d'Epargne de Bergerac.

Après avoir rappelé la disparition de plusieurs administrateurs (dont les noms furent écoutés debout par l'assistance), exprimé des vœux pour le rétablissement de la santé de directeurs atteints par la maladie, et souhaité la bienvenue à cinq administrateurs nouvellement désignés, M. Crould, l'aimable et très dévoué secrétaire-général, présenta un long rapport, documenté et précis, sur les opérations effectuées au cours de l'année 1943 et la situation de la caisse au 31 décembre de ladite année qui s'établissait ainsi :

Solde des déposants : 66.367.226 fr. 40 ; caisse des dépôts : 67 305.736 fr. 20 ; fortune personnelle : 2 390 946 fr. 20 ; nombre de livrets : 11.082 ; soit une augmentation, sur 1942, de 17.613 978 fr. 60 pour le solde des déposants ; de 12.886 091 fr. 40 pour celui de la caisse des dépôts et de 790 pour le nombre des livrets.

M. le Président Geneste remercia M. le Secrétaire-général Crould pour l'excellence de son travail et fit l'éloge mérité des services de la Caisse d'épargne.

Ainsi donc, la Caisse fait des opérations heureuses pour le plus grand profit des épargnants, mais aussi œuvre philanthropique, par l'emploi judicieux de la fraction de son boni.

C'est ainsi que de cette fraction de boni de 1942, bénéficièrent le dispensaire de sœur Madeleine ; les orphelinats du Pont-Saint-Jean, du Fleix, de Monsac ; la caisse de mutualité des sapeurs-pompiers ; l'Union familiale bergeracoise ; le bureau de bienfaisance du diaconat protestant ; la Pouponnière bergeracoise ; les cours professionnels pour l'établissement des élèves appartenant à des familles nécessiteuses.

Il était utile de le dire.

La Caisse d'épargne de Bergerac est en bonnes mains.

Salle des Ouvriers. — Ecran samedi, 14 h. 30 ; dimanche, 2 matinées 14 h. 30 et 17 h. Aucune location dans cet établissement.

Odéon. — Jeudi, samedi, écran 17 h. Dimanche, 2 matinées 14 h. 30 et 17 heures.

Cyrano. — Vendredi, samedi, écran 17 h. Dimanche, 2 matinées 14 h. 30 et 17 h.

Pour le Cyrano et l'Odéon, délivrance des billets pour la 1re matinée de 10 à 12 h. ; pour la 2e matinée à 15 heures.

ACHAT de tout débarras, cave et grenier et linges d'occasion. Vient à domicile.
S'adresser 24, rue des Conférences, Bergerac.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Arras, boulevard Montaigne.

LOTERIE NATIONALE

Un beau début d'année... — Les dixièmes P'TIT QUINQUIN ont encore gagné au tirage du 13 janvier 1944, le gros lot de 8 millions avec le n° 187 393.

Exigez les partout.

Foire aux bestiaux du 19 janvier. — 6 veaux nourrissons amenés, 3 vendus de 350 à 600 fr. l'un.

4 veaux de boucherie amenés et vendus à la taxe de 15 à 17 et 19 fr. le kilo vif.

11 bœufs ou vaches de boucherie amenés et vendus au prix de la taxe.

120 bœufs ou vaches de travail amenés, 16 vendus de 23.000 à 35.000 fr. la paire.

8 vaches laitières amenées, 2 vendues 9.000 et 11.000 fr.

Vente lente sur tout le bétail.

Vérification des poids et mesures. — La vérification périodique des poids et mesures de la ville de Bergerac aura lieu, au bureau de vérification, angle quai Salvette, rue de l'Ancien Pont, les 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 18, 21, 22 février, de 9 h. 30 à 11h. 30, et de 14 h. à 16 h. 30. Tous les assujettis sont tenus de présenter leur matériel de pesage, même, si pour une cause quelconque, ils n'ont pas reçu de convocation individuelle. Conformément à l'art. 3 de l'arrêté ministériel du 23-11-43, tous les appareils transportables, sans exception, doivent être présentés au centre de vérification.

Optimisme. — C'est le 3 février prochain que sera inauguré à la « Cimaise » le premier *Salon de l'Humour*, pour lequel des dessinateurs, dont certains sont de grands « as », nous feront oublier pour quelques instants la tristesse de notre vie quotidienne. Le public bergeracois accueillera avec sympathie cette manifestation de la bonne humeur.

Accident de la route. — Un certain soir, vers 17 h. 30, M. Gabriel Caminade, 61 ans, maçon à Lamonzie-Montastruc, venait de la direction de St-Georges-de-Monclard et suivait à bicyclette la route départementale n° 20, lorsque arrivé au lieu dit la Font de Soulet, il fut heurté par un camion, et projeté violemment sur la chaussée ; il perdit connaissance.

Lorsqu'on le releva, on constata que M. Caminade avait le bras gauche fracturé et des lésions musculaires à la cuisse gauche.

Le blessé dut être transporté à l'hôpital de Bergerac, où il resta en traitement pendant plusieurs jours.

Mais la gendarmerie a été chargée de faire une enquête.

Lou Bournat dou Périgord. — Dimanche 16 janvier, après la cérémonie commémorative en l'honneur du Félibre Majoral Robert Benoit, les félibres du Bournat du Périgord ont tenu leur assemblée générale annuelle à Périgueux.

Le Majoral Marcel Fournier, récemment revenu de captivité, est élu président du conseil des mainteneurs.

Parmi les nouveaux mainteneurs élus, nous sommes heureux d'enregistrer le nom de M. Bru, notre compatriote, prisonnier de guerre.

L'assemblée décide de porter la cotisation annuelle à vingt cinq francs au lieu de quinze ; celle des mainteneurs est portée à cinquante francs.

Les prochains bulletins, consacrés aux cérémonies du jour et aux œuvres des prisonniers occitans, ne seront envoyés qu'aux membres ayant payé leur cotisation.

Nous invitons nos compatriotes amoureux de notre vieux patois et de notre ancestrale langue occitane à envoyer leur adhésion à notre école félibréenne.

A M. Lucien Lussus, assesseur du Bournat pour le Périgord Sud, rue Blaise Pascal, Bergerac.

Ou à M. Léon Mazeau, trésorier du Bournat, 6, rue des Prés, Périgueux.

Articulations enfin assouplies

Des articulations assouplies, et qui cessent d'être douloureuses, des mouvements plus faciles : voilà ce que le rhumatisant peut attendre du Gandol. Ce puissant antirhumatismal agit à la fois comme calmant et comme éliminateur de l'acide urique. Soulagement rapide et durable des rhumatismes. Ttes phies : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Visa 846 P. 2690.

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Un gant gris-vert pour dame par la jeune Léone Baudry, 10, rue Valette.

Un dessus de voiture par M. Marcillaud, gardien de la paix.

Une broche métal jaune par Mme Boisserie Marie, route d'Eymet.

Un gant de dame lignes bleues par la jeune Françoise Frayssе, rue Félix-Faure.

Un gant dessus blancs pour dame par Mme Emilie Lacosse, 27, rue Pozzi.

Une paire de chaussons noirs par M. Pierre Cipierre, rue Beaumarchais.

Une musette de soldat par le jeune Fernand Fille, avenue de la Liberté, à l'Alba.

Une pompe de bicyclette métal par M. Raymond Géraud, employé à la mairie, rue Waldeck-Rousseau.

Une blague à tabac et chaîne par M. Jack Leclercq, rue Desmartis.

Une paire de gants fourrés par M. Venancy, rue Saint-Simon.

Une paire de gants laine pour homme par le jeune René Verguac, rue des Frères.

Un petit bonnet d'enfant par la jeune Micheline Mitifet, rue des Frères.

Une clé par Mme veuve Fardet, rue des Frères.

Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

Il a été trouvé à Bergerac, dans le courant du mois de janvier, les bicyclettes suivantes :

Une bicyclette d'homme marque « André Leducq ».

Une bicyclette d'homme marque « Javerzac ».

Une bicyclette d'homme marque « Wonder », couleur gris clair.

Une bicyclette de dame marque « Unter ».

Une bicyclette de dame marque « Ellival ».

Ces bicyclettes n'ont pas encore été réclamées par leurs propriétaires au Commissariat de Police.

ON DEMANDE un apprenti charcutier présenté par parents. S'adr Office du Travail, Bergerac. (Visa n° 279). 102

Chevilles enflées ?
Améliorez votre circulation.

Chevilles enflées, jambes lourdes, fourmillements et crampes dans les mollets, gros cordons variqueux sillonnant jambes et cuisses ; voilà des troubles circulatoires qu'on traite efficacement au moyen de gouttes Florides (20 gouttes à chaque repas, trois semaines par mois). Gouttes Florides également meilleure circulation. 16 fr. 90, ttes phies. Existe aussi en comprimés : 16 fr. 30. Visa 846 P. 7935

ACHAT VENTE ÉCHANGE — MEUBLES ANCIENS ET MODERNES
Maison Vve GOT
E. BENOIST Gendre, Successeur
11, rue Mounet-Sully, BERGERAC
Location Téléphone 652

Votre toux n'a que trop duré

On sait qu'il ne faut pas laisser s'éterniser un rhume. Aussitôt que vous toussez, prenez du Pulmoll. Votre toux sera empêchée, calmée, vos voies respiratoires connaîtront un repos bienfaisant et votre rhume évoluera beaucoup plus vite vers sa fin naturelle. Demandez à votre pharmacien des Comprimés Pulmoll faciles à prendre dehors comme chez soi. 15 fr. la boîte. 846 P. 8005.

Tribunal Correctionnel

Audience du 20 janvier

Présidence de M. Mariel, président du tribunal. Ministère public, M. Lapeyrère, procureur de la République.

Vol. — Groll Georges, 26 ans, domestique agricole à Colombier, 8 jours de prison et 1.200 fr. d'amende.

— Dusserey Gilbarte, 25 ans, couturière à Bergerac, 20 jours.

Recel de vols, complicité de vols. — Brossard Mauricette, 28 ans, couturière à Lamonzie-Montastruc, 15 jours.

Recels de vols. — Dodement Marthe, épouse Audouard, 48 ans, ménagère à Lamonzie-Montastruc, huit mois.

Vols et recels de vols. — Audouard Jean-Baptiste, 39 ans, bûcheron à Bergerac, un mois.

Rebellion, ivresse, motifs de porter atteinte au moral de la population. — Hérard Albert-Marius, 29 ans, chaudronnier à Bergerac, un mois de prison et amende de 600 francs plus 60 francs.

Tridou Antoine-François, 44 ans, chaudronnier à Bergerac, amende de 600 fr. plus 60 fr.

Coups et blessures. — G... Raymond, 19 ans, métayer à Mescoules, 8 jours et 600 fr. d'amende.

Défaut de visa de carte d'identité d'étranger. — Gottefried Isidore, 43 ans, sans profession, à Sainte-Foy-de-Longas, 200 fr. d'amende.

Vols. — Dalla Longa Risio, 28 ans, cultivateur à Thénac, trois mois de prison avec sursis et 2.400 fr. d'amende.

Coups et blessures. — Vigne Augusta, épouse Martinez, 38 ans, sans profession, à Bergerac, 600 fr. d'amende.

Contraud Fernande, épouse Meynard, 30 ans, sans profession à Bergerac, 600 fr. d'amende.

Meynard André, 29 ans, employé à la P. N. B. à Bergerac, 1 200 fr. d'amende.

Recel d'effets militaires. — Dalla Longa Paolo, 61 ans, métayer à Thénac, 1.200 fr. d'amende.

Blessures par imprudence. — Roques Rémy, 34 ans, transporteur à Limogne (Lot), 200 fr. d'amende avec sursis.

Vols. — R... Antoine, 13 ans, confié à l'assistance publique jusqu'à 18 ans.

Ivresse publique et outrage à agents. — Picherie Ernest, 46 ans, chef d'équipe à la P. N. B., 15 jours avec sursis et 60 fr. d'amende.

Défaut de vaccination. — Sabas Betilna, épouse Dassonville, 31 ans, artiste, sans domicile fixe, 600 fr. d'amende avec sursis (défaut).

Défaut de visa. — Schwarc Hélène, épouse Oppeinheimer, 32 ans, sans profession à Sainte-Foy-de-Longas, 200 fr. d'amende.

Coups et blessures. — Pichot Gaston, 63 ans, cultivateur à Alles, 1 200 fr. d'amende.

Fausse déclaration de récolte. — Gianduzzo Antoine, 35 ans, métayer à Port-Sainte-Foy, 3 600 fr. d'amende.

Vigier René, 31 ans, marchand de vins à Le Bugue, 3.600 fr. d'amende.

Vigier Fernand, 35 ans, viticulteur à Le Bugue, est relaxé.

Flagrants délits

Audience du 24 janvier

Auguste Guignard, 47 ans, forain, sans domicile fixe, arrêté par la gendarmerie de Monpazier pour défaut de carnet anthropométrique. Mandat de dépôt confirmé.

Audience du 25 janvier

Paul Bernhardt, 55 ans, menuisier à Bergerac, arrêté par M. le commissaire de police pour coups et blessures.

Marcelle Prévot, veuve Chausserie, 47 ans, sans profession à Bergerac, arrêtée pour vol d'objets ménagers au préjudice de Mme Wareits, rue de l'Ancien-Pont.

Mandats de dépôt confirmés.

Une recette de boisson de table

Pour boire à table et entre les repas, préparez vous-même une excellente boisson en faisant macérer pendant 12 heures, deux cuillerées à soupe de tisane Vichyflore dans un litre d'eau. Cette boisson est digestive, rafraîchissante, et bonne pour les reins. 11 fr. 90 la boîte de Vichyflore pour 10 litres, ttes phies. Visa 846 P. 5873.

Foudres, Demi-Muids
Cuves, Barriques
en lies blanche et rouge

Tonnellerie DE SA CONTE
ROUTE DE POMBONNE
Tél. 608 BERGERAC Tél. 608
achète tartre blanc et rouge

LES SPORTS

L'Assemblée Générale du S. N. de Bergerac

Mardi soir, au siège du S.N.B., Café Riche et des Sports, s'est tenue l'assemblée générale du *Sport Nautique de Bergerac*.

Presque tous les rameurs avaient répondu à l'appel du Comité directeur.

M. Robert Taillandier, président de la Commission sportive, a fait le rapport moral et financier.

Après avoir présenté les excuses de quelques dirigeants, il déclara :

« 1943 vient de disparaitre avec tout son cortège de douleurs, de privations, de nouvelles misères.

« A-t-il eu sur la marche de notre société une influence régressive ?

« Ce serait mal connaitre tous ceux qui, sans compter, apportent à notre œuvre leur dévouement, leur intelligence, leurs connaissances particulières.

« Quels changements depuis 1940 ! A cette époque, quelques amis du S. N. B. se réunissaient chez notre ami Maurice Moulinier. L'animateur de la société depuis de nombreuses années, occupant une charge écrasante, nous demandait de prendre en mains ses destinées. Les portes du garage étaient fermées depuis l'ouverture des hostilités, il fallait mettre en état le matériel, recruter des adhérents.

« Chacun examina la tâche à accomplr. Le programme fut tracé. Tous choisirent le point de direction qui était la vitalité du club. La mission de mener au rang des premières sociétés de France le S.N.B. a été remplie.

« Je dois, aujourd'hui, sans les nommer un par un, de crainte d'en oublier, féliciter et remercier cette élite, aux cœurs et aux muscles solides. Elle a permis au S.N.B. d'atteindre les hauteurs d'où l'on distingue la route à suivre et les chemins à ne pas prendre.

« 1941, le S.N.B. est champion du S.-O. à 4 rameurs de pointe : Abellan, Calmon, Daurat, Verdier, barreur Dru.

« 1942, le S.N.B. est champion du Limousin à « huit » rameurs de pointe et participe aux championnats de France : Coutauche, Calmon, Freyry, Chaumont, Abellan, Vié, Tournarie, Georgevail, barreur Gaubert.

« 1943, le S.N.B. est champion du Limousin à 2 rameurs seniors (Abellan-Chaumont ; champion du Limousin à 4 seniors Abellan, Bor, Tournarie, Chaumont ; champion du S.-O. à 8 rameurs seniors (Pazat, Landat, Freyry, Lasfargeas, Lafon, Vié, Marchal, Georgevail, barreur Mazel.

« Le huit » remporte d'autre part le grand Prix de Bordeaux, le prix de la Légion Française, à Lyon ; la Coupe Nationale (prix du Maréchal, Chef de l'Etat), à Vichy.

« En régates amicales, plus de 20 premiers prix viennent récompenser l'effort des rameurs et des dirigeants.

« Un jeune rameur, plein de qualités sportives, Robert Honoré, occupait sa place dans le « huit » à Bordeaux et à Lyon ».

« Après avoir salué la présence de Roger Mestrot, retour d'Allemagne, Robert Taillandier dit un mot pour Moulinier, modèle des rameurs.

« Chez lui toutes les qualités sont réunies ; esprit de camaraderie, loyauté, discipline, reconnaissance, politesse, discrétion, souplesse, force.

« Ensuite, tous les membres actifs du S.N.B. reçoivent les félicitations du président de la Commission sportive.

« Ce dernier dit avec quelle joie notre société a accueilli les ingénieurs de la P. N. B., qui ont formé une belle équipe.

Conseils pour l'avenir

Continuant son exposé, il dit :

« Rameurs du S.N.B, soyez assidus aux entrainements, ne négligez pas l'entrainement d'hiver.

« Lorsque vous recevrez une convocation pour un entrainement ou une réunion, prévenez vos dirigeants en temps voulu si vous ne pouvez vous y rendre.

« Au garage, soyez disciplinés, obéissez aux ordres qui vous sont donnés, écoutez les conseils de vos entraineurs.

« En toutes les circonstances de votre vie sportive ayez l'esprit d'équipe, ramez pour elle et non pour vous.

« Recommandation importante : restez toujours corrects en gestes et en paroles. Dans la rue, au restaurant, en cours de déplacement, aux réunions, songez au grand club auquel vous avez l'honneur d'appartenir ; respectez-le en vous respectant vous-mêmes.

Appel aux jeunes

C'est ensuite l'appel aux jeunes :

« Le sport de l'aviron parait reprendre en France une place d'honneur ; il est enfin pris en considération, on s'occupe de lui, on le dirige, on le soutient, on l'aide.

« Aurait-on enfin compris quelle est la valeur d'avoir pour un pays une jeunesse saine, forte, puissante, disciplinée ?

« La pratique de l'aviron c'est la régénération de la race. Aussi nous faisons appel à tous les jeunes (scolaires et moins de 20 ans).

« Instruire, éduquer, développer les jeunes, oui, tous les jeunes : c'est à eux que doit aller toute notre sollicitude, toute notre attention.

« Déjà nous découvrons dans nos « cadets » d'excellents rameurs, tel notre ami Buffaral. Les autres, et nous pourrions les citer tous, suivent son exemple.

« D'autres vont naitre. Ayons confiance. »

Les entraineurs

Il passe en revue l'action des entraineurs :

« Jacques Chaumont, Gaston Marchal, Louis Luyé-Tanet, ont bien mérité du S.N.B. Les deux premiers se sont intéressés aux seniors, le troisième aux jeunes.

« L'effort de tous a été récompensé. Le S. N. B. leur offre la gerbe des fleurs de la récompense.

« Bravo, excellents éducateurs.

Aux dirigeants

« Sous la direction de notre cher président Gardette, le dévoué aux sports par excellence, les Mestrot, Maitre, Freyry, Chaubert, Vié, Laneau, Abellan, Pauzat, Boisse, Luyé-Tanet, Condero, Deffarges, Lussus, Delbos, Farjanel, Gagnaire, Montant, Gaubert, Dufraiche, ont apporté à l'édifice leur collaboration intelligente et utile. Merci à tous.

Le matériel

« Il se compose de deux « huit », quatre outriggers à « quatre », deux outriggers à « deux », trois yoles à « quatre » ; plus de 50 avirons. Le tout en parfait état.

« Rameurs, songez au capital que cela représente.

Le rapport financier

Robert Taillandier continue son exposé et parle maintenant de la trésorerie.

Recettes, dépenses, sont déclarées. Elles font ressortir du bénéfice qui servira à l'achat de matériel nouveau. Au cours de l'année écoulée, 60.000 fr. ont été consacrés à l'achat de matériel.

Il note l'augmentation de la subvention de la ville, la rentrée accrue des cotisations des membres honoraires, la subvention du sympathique M. Battreau, les dons de MM. Mathieu, Rodriguez et Gardette.

« C'est grâce à la volonté qui domine nos dirigeants, grâce au vœu que nous avions formulé lors de notre assemblée générale de 1942 : « Courage et en avant pour 1943 », que notre société a pu obtenir ce résultat.

Aux sociétaires

« Le S.N.B. est au point de vue des résultats sportifs, la société qui s'est imposée. Malgré le dévouement de ses dirigeants, les sacrifices matériels qu'ils font, malgré l'effort de nos rameurs, que pourraient-ils faire sans l'appui constant des membres honoraires ? Presque rien.

« Nous faisons donc appel à eux pour qu'une fois de plus, ils accueillent avec sympathie ceux qui seront chargés de leur présenter la carte 1944.

La caisse des rameurs

« Il y aussi une caisse des rameurs, le saviez-vous ? exclusivement réservée à nos rameurs qui sont tout de même la puissance vitale de notre société. Ces fonds viennent soulager leurs dépenses lors des grandes sorties et même dans d'autres cas. Ne les oubliez pas.

Nos espoirs

« Malgré le départ de Gaston Marchal et de Jacques Chaumont, le S.N.B. doit et peut faire cette année une brillante saison.

« Luyé-Tanet aime à dire : « Nous travaillons en profondeur. C'est vrai. C'est grâce à cette action que notre société va pouvoir faire grande figure au cours des prochaines compétitions.

« Croyez-vous qu'un « huit » choisi parmi ces éléments : Moulinier, Landat, Marchal, Lasfargeas, Lafon, Vié, Honoré, Georgevail, Calmon, Monset, Rey, ne puisse pas bien faire ?

« Le plus petit mesure 1 m. 80. La moyenne du poids est : 85 kilos.

« Croyez-vous qu'un « quatre » avec Abellan, Guyon, Tournarie et Bor, ne soit pas capable de remporter le championnat du Limousin ?

« C'est avec plaisir que la Commission sportive a constaté l'activité d'Abellan qui, en 1941, fut, en toutes circonstances, sur la brèche. Il aime l'aviron, il aime le S N.B.

« Croyez-vous que nos quinze « cadets » ne voudront pas remporter de nombreux premiers prix ?

« Croyez-vous que nous ne pourrons pas former un « huit » juniors et comme l'an dernier un « huit » seniors, capable de disputer la palme aux meilleurs ?

« Avec de tels éléments, tous les espoirs sont permis.

Conclusion

« Comme conclusion à cet exposé, sociétaires, venez aider et encourager nos rameurs ; aidez-nous dans nos organisations, dans nos initiatives, apportez-nous en toutes circonstances votre concours moral, matériel, financier ; notre mission n'est pas finie. Celui qui reste sur place ne progresse pas. Ce n'est pas notre cas.

« Dirigeants, rameurs du S. N. B., restez fidèles à notre devise qui tient en trois mots « Bergerac avant partout ».

« Les moments sont difficiles, redoublons d'efforts et nous serons fiers d'arriver, de cette fierté qui consiste à donner un peu de soi, pour servir les autres, pour servir une cause commune qui est celle de notre grande société. »

A l'unanimité, ce rapport fut adopté.

Des applaudissements nombreux montrèrent que le Président de la Commission sportive avait été compris.

Luyé-Tanet donna ensuite quelques explications sur la dernière séance du Comité directeur de Paris, à laquelle il assistait.

C'est dans une ambiance de confiance, d'étroite camaraderie, du désir de bien faire, que s'est terminée cette assemblée générale.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Demain dimanche, à Campréal, grand match de football.

LE STADE CLERMONTOIS

ex-professionnel, donnera la réplique au club local.

Belle partie en perspective.

Cyclisme

L'assemblée de notre société cycliste a montré une fois de plus la vitalité de cette active section de l'*Union Sportive Bergeracoise*.

Tour à tour, M. Bussière, son sympathique président, et Vircoulon, secrétaire, firent l'exposé de l'année écoulée et de la magnifique réalisation que fut l'organisation du grand prix cycliste professionnels. La situation de la section est florissante. Le Bureau fut réélu.

La saison 1944 verra 3 grandes épreuves en notre ville ; *10 avril*, prix d'ouverture 100 kil. (amateurs-aspirants) ; *18 mai*, Ascension, 3e grand prix de l'Union Sportive, 120 kil (amateurs, aspirants) ; *9 juillet*, 10e Grand Prix Cycliste de la Ville de Bergerac (professionnels), 250 kil. en une vaste étoile.

Un tel programme se passe de commentaires ; toutefois les dirigeants de la section cycliste, soucieux de la réussite de leurs calendriers, vont-ils incessamment faire recouvrer les cartes de membres honoraires pour 1944 Le Bureau a décidé, devant les frais toujours plus élevés, de fixer le prix minima des cartes à 50 fr. Si l'on tient compte du prix que coûte l'équipement d'un coureur et la magnifique saison qu'offre aux sportifs bergeracois la section cycliste, cette dernière est persuadée que toutes ses cartes seront honorées dès leur parution ; elles pourront être retirées chez le Président, M. Bussière, ou chacun des membres du Bureau.

RUGBY

A Limoges

S. C. A Limoges 1, bat U. S. B. 1

par 6 points à 3

Dimanche dernier, amputée de ses dix meilleurs joueurs, blessés, malades ou indisponibles, l'U. S. B. s'est déplacée à Limoges, pour rencontrer l'équipe première de cette ville en match amical.

Les jeunes éléments incorporés remplaçant les éléments premiers, ont fait une magnifique partie et n'ont succombé finalememt devant Limoges au grand complet que par 6 points à 3.

Quand on sait que les Limousins ont battu par 11 points à 3, en championnat de France, le Club Athlétique Périgourdin, on mesure par là la belle tenue de l'équipe bergeracoise en face d'eux.

Une rencontre sensationnelle...

Le Stade Toulousain

à Bergerac

Ça y est.... Le match avec le Stade Toulousain est définitivement conclu. La nouvelle officielle vient de nous parvenir. C'est au prix de gros efforts et de gros sacrifices que les dirigeants de l'U. S. B. se sont assurés de cette rencontre qui amènera le Stade Toulousain au grand complet demain à Piquecailloux.

La réputation du Stade Toulousain n'est plus à faire. Dans son équipe figurent plusieurs internationaux et la fameuse aile de trois quarts : Garrigue Vigneau.

Garrigue-Vigneau est, de l'avis de tous, la ligne de la future équipe nationale française. Vigneau, capitaine de l'équipe, est reconnu par l'unanimité de la presse sportive comme le meilleur trois quart aile français. Le point fort du Stade Toulousain, est sa ligne de trois quarts, mais devant celle-ci opère également un magnifique pack d'avants qui, dimanche dernier, à Auch, en coupe de France, a battu le Foot-ball club Auscitain, par 27 point à 6.

Le stade de Picquecailloux, comme tout récemment pour le grand match de sélection, Poitou — Périgord Agenais, vibrera à nouveau dimanche avec la foule des grands jours.

La Commission de Rugby toulousaine, comme du reste l'équipe, se déplaceront au grand complet. Ils arriveront à Bergerac, dès samedi soir. L'U. S. B. de son côté va mettre sur pied une excellente formation ; Gardette, Marot, Prévot, Gabart, feront leur entrée, peut-être même Fort. Tout laisse prévoir une belle empoignade.

Comme pour les grandes rencontres, la vente des billets d'entrée au stade aura lieu dimanche matin, au Café Riche, de 10 h. à midi.

L'arbitrage sera confié à M. Calède, arbitre fédéral de Bordeaux.

Cross-Country

Cross du Vêtement

Le cross du Vêtement organisé par les E. de F. s'est déroulé dimanche devant un nombreux public.

Voici les résultats : 1. C.O.P.O., 42 points ; 2. C.A.P. 108 ; 3. E.F.B., 138 ; 4. T.G., 158 points.

Ping-Pong

Mai du P. C. C. de Bergerac enlève la Coupe Populaire

Chargée par la Fédération d'organiser la Coupe Populaire, la section Ping-Pong du Football-Club de Bergerac vient de réussir un véritable coup de maitre, tant par une organisation impeccable que par les résultats obtenus.

Cinquante-cinq concurrents comptant parmi les meilleures raquettes de la région, ont participé à cette belle épreuve officielle.

La finale disputée entre Mai et Cau fut une grande finale ; ces deux brillants joueurs tous deux membres du Club, soulevèrent à maintes reprises l'enthousiasme du public. Malgré une très belle défense de Cau, Mai triomphait en cinq sets, ses services variés, ses drives et ses revers éclairs, sa défense sans fissures, sa souplesse et sa détente classent ce joueur dans la catégorie des champions.

Signalons que le jeune Duc, également du Club, enleva brillamment le Tournoi des Jeunes devant Carlier.

Les joueurs ci-dessous se partagèrent les prix offerts par de généreux donateurs :

Résultats : quarts de finale, Mai bat Delage, Ceretti bat Teyssier, Cau bat Fray, Pinguet bat Veil.

Demi-finales : Mai bat Ceretti, Cau bat Pinguet.

Finale : Mai bat Cau, 21/14, 16/21, 21/3, 18/21, 21/9.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Serougne Geneviève, rue Bargironnette.
Journiac Bernard, av. Calmette.
Doudet Alain, rue de La Boétie.
Viauroux Danièle, rue Davoust.
Ritz René, boulevard Chanzy.
Chavalarias Josette, rue Desmartis.
Le Deuffic Annie, cantonnement 95.
Piétrement Alain, av. Calmette.
Bussière Paulette, Roumanières.
Turquaud Jeannette, pl. Bellegarde.
Guilhem Alain, boulevard Chanzy.
Fardel Paul, rue Fénelon.
Renaud Micheline, pl. Bellegarde.
Cohen Murielle, rue La Boétie.
Planchat Claudette, à la Mérille.

MARIAGES

Taussat Robert, employé de travaux publics, de Bergerac, et Durou Raymonde, repasseuse, de Bergerac.

Trottmann Joseph, cordonnier, de Bergerac, et Klee Yvette, sténo-dactylo, de Bergerac.

DÉCÈS

Lasserre Marie, épouse Rayet, 62 ans, sans profession, aux Farcies.
Métay Ernest, sans profession, 86 ans, sans prof., boul. Maine de Biran.
Reynier Marie, veuve Mazière, 82 ans, sans prof., rue Pozzi.
Lacombe Marie, épouse Eymard, 69 ans, sans prof., rue Bargironnette.
Pompouneau Catherine, veuve Amblard, 87 ans, sans prof., rue du Pont-St-Jean.
Dubard Marie, veuve Compagnon, 81 ans, sans prof., av. de Verdun.
Faure Simone, enfant, r. Valette.
Simonet de Laborie Jeanne, 84 ans, sans prof., rue Pozzi.
Lemaitre Adrien, 81 ans, sans prof., rue Pozzi.
Rivière Magdelaine, 72 ans, sans prof., rue Henri Poincaré.
Lafage Paul, 52 ans, Inspecteur de la Société Générale de Pétrole, quai de la Pelouse.
Eymard Jean, 79 ans, tailleur, rue Bargironnette.
Boizière Francis, 23 ans, cultivateur, avenue Calmette.
Escalas François, 65 ans, contrôleur des Postes en retraite, rue Edmond Rostand.
Beder Gustave, 95 ans, sans prof., rue des Deux-Conils.
Chateau Antoine, 83 ans, sans prof., rue Maréchal Joffre.
Massolle Jean, 80 ans, sans prof., à l'Alba.
Condré Etienne, 81 ans, sans prof., rue Pozzi.
Kuntzmann Jean-Baptiste, 43 ans, bûcheron, av. Calmette.
Giraudel Marie, veuve Dupuy, 84 ans, sans prof., rue du XIV-Juillet.

REMERCIEMENTS

Mme veuve Escalas et ses enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Emile ESCALAS

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS

M. et Mme André Dupuy et leurs enfants ; Mme Bosse et son fils ; M. et Mme Henri Petit et leurs enfants ; et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame veuve DUPUY

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac Tél. 79.

REMERCIEMENTS

Mme Jean Fauvel ; M. Omer Fauvel et son fils ; M. et Mme Robert Hargou ; M. et Mme Charles Hargou et leurs enfants ; les familles Fauvel, Lavaud, Gueylard, Mathieu, Russac, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Jean FAUVEL

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac, Tél. 79.

REMERCIEMENTS

M. et Mme Jean Pény, née Farge, leurs enfants et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Jean FARGE

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac, Tél. 79.

REMERCIEMENTS

M. et Mme René Purrain ; Mme veuve Boisserie ; Mlle Marthe Boisserie ; M. Amédée Camboroux (en captivité) et Mme ; Mme veuve Thomas et ses enfants ; Mme veuve Lescant et ses enfants, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Jean BOISSERIE

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac. Tél. 79.

REMERCIEMENTS

M. et Mme Pierre Vidal, leurs enfants et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de leur cher petit

RAYMOND-CLAUDE

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac. Tél. 79.

Dans la région

Ste-FOY-LA-GRANDE

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret la mort de Monsieur Lanes, Contrôleur des Tabacs, décédé dans sa famille à Tours, à la suite d'une longue maladie. Condoléances émues à la famille.

ON DEMANDE pour le 1er septembre 1944, dans propriété située près Bergerac, domestiques agricoles 2 hommes, une femme bien au courant travaux de la vigne. Excellentes conditions, fournitures assurées. Sérieuses références exigées. 108, rue Neuve. (Visa n° 269). 77

MÉNAGE sérieux cherche à acheter propriété à rente viagère. Peut fournir références. Prévot, à Bouniagues (Dordogne). 78

A VENDRE tandem et vélo d'homme, neuf, dural-chromé d'avant-guerre. S'adresser 41, rue Lagrange-Chancel, à Périgueux, entre 12 et 13 heures. 79

VIGNERON très expérimenté, entreprendrait taille, carassonnage, vigne, etc., environs Bergerac. S'adr 108, rue Neuve. 80

ON EMBAUCHE manœuvres et ouvriers agricoles. Pépinières Chambaud jeune, Bergerac. (Visa n° 268). 81

ON DEMANDE de suite bon ménage domestique agricole. 108, rue Neuve (Visa n° 270). 82

ON DEMANDE bons coiffeurs hommes pour Bergerac. S'adr Office du Travail, Bergerac. (Visa n° 271). 83

A VENDRE poutres chêne et sapin 6 m x 0.30 x 0.30 portes, fenêtres, volets, roues, essieux, bandages, matériaux divers, harnachement. Visible le samedi de 9 à 12 h., rue St-Esprit. Brisseau, 42, boul. V.-Hugo. 84

A VENDRE vélo dame, bon état. Fayet, faubourg. 85

A VENDRE grande lingère, tables, table de nuit et divers petits objets. S'adr 108, rue Neuve. 86

A VENDRE manteau fourrure dame, état neuf. Manteau chèvre homme, bon état. Draps, vaisselle, samedi, mardi, mercredi, 2 à 5 h. Mme Fluger, chez Perrineau Ker Georges, rue d'Alembert, Bergerac. 87

A VENDRE sur pied, bord route, bas prix, bruyère 1re qualité. S'adresser 108, rue Neuve. 88

ON DEMANDE bonne à tout faire sérieuse, ménage professeurs. 10, rue Coulmiers. 89 (Visa n° 275).

CAMION rentrant à vide de Toulouse, prendrait fret retour. Minot, Jardin-Public. Tél. 523. 90

A VENDRE plusieurs chèvres pleines. S'adr Laurent, au Bourdille, par Faux. 91

A VENDRE licence café restaurant. S'adresser 108, rue Neuve. 92

CHERCHE app. meublé 3 à 4 p. eau, gaz, élect. Donnerais récomp. nature et échangerais app. meublé, 2 p., très propre. S'adr 108, rue Neuve 93

USINE ORTHOPÉDIE demande ouvriers, ouvrières et apprenties pour travail du bois et montage appareils. Travail intéressant. Situation stable. S'adresser Office du Travail, boul. Maine-Biran, Bergerac. (Visa n° 266) 94

IMPORTANTE maison de la Place demande comptable homme de 30 à 45 ans, expérimenté et ayant références. S'adr Office du Travail, Bergerac. (Visa n° 273). 95

A VENDRE vélomoteur Terrot, impeccable, état neuf. Visible le matin jusqu'à 9 h., le samedi de midi à 14 h. et le dimanche matin. Delcayre, route d'Eymet, Bergerac. 97

RABOTEUSE 4 faces, demandée d'urgence, bon ou mauvais état. **Avons disponible :** 1 moteur 5 cv 220 v. ; 1 dynamo 110 v. ; 1 moteur fixe Bruno, 16 cv, adapt. en gazo ; 30 m. voie de 0,50 avec divers wagonnets. Ets J.-P. Pic, 80, av. Verdun. 98

ON DEMANDE pour septembre, ménage ou famille domestiques agricoles. Prière faire parvenir références et conditions demandées. S'adr 108, r. Neuve (Visa n° 274) 99

ON DEMANDE un ménage de domestiques de suite chez Borderie Gabriel, Métairie Haute, Lamonzie-St-Martin. (Visa n° 254). 61

RECHERCHE pour 8 septembre 1944, 1 famille 2 hommes et 2 femmes pour toutes cultures et élevage ; 1 ménage homme et femme, pour toutes cultures et élevage ; 1 ménage homme jardinier chauffeur, femme cuisinière basse-courière. Références sérieuses exigées. S'adr Gourlet, domaine de Puyredon, St-Perdoux. 64 (Visa n° 262)

DÉBUTANT demandé pour bureau. S'adr Office du Travail, Bergerac. (Visa n° 278). 100

VOUS QUI DESIREZ

Vendre ou Acquérir Propriétés, Villas, Fermes ou Châteaux

Tous prix, toutes contenances

Une seule adresse :

Cabinet Jean-Ernest CROUZEL, Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers, Le Buisson (Dgne). Téléphone 9.

Agence MISSÈGUE

Place de la République, Bergerac

A vendre en exclusivité :

1. Propriété à Couze, 22 hect., seul tenant, bon état de culture, maison de maitres et colon en bon état, très jolie vue, situation agréable, écoulement très facile des produits, très bonne affaire.
2. Maison de rapport en ville avec magasin, immeuble d'angle, très bien placé, bonne location.
3. Bergerac, quartier de la gare, maison 4 pièces, cave et jardin, bonne construction, bon état, pourrait être libre.
4. Magasin de coiffure homme et dame, très bien placé, bien installé, bonne clientèle.
5. Terrain 1.200 mètres à bâtir et jardin, près de la ville, et bordant route nationale.
6. Grand choix d'autres affaires en propriétés, maisons, terrains, commerces.
7. Propriété de plaine à Varennes : 15 hect., terrains de premier ordre, dont partie en bordure de rivière. Libre à la vente. 775

DEMANDE pour 1er septembre, ménage granger vigneron pour Monbazillac, références exigées. Violet Quemin, rue Guilhau, Bergerac (Picquecailloux). (Visa n° 258). 73

A VENDRE belle salle à manger entièrement en acajou massif de Cuba. — Magnifique garniture de cheminée — Bureau américain avec classeur. Chaplin, 1, r. Desmartis. 69

A VENDRE belle salle à manger noyer massif 10 pièces, fabrication et état impeccables. S'adr Agence Missègue, place de la République, Bergerac. 70

SUIS ACHETEUR vins tout degré, toute provenance, faire offre à Sicard, courtier en vins, route de Bordeaux, tél. 812. Bergerac. 250

SUIS ACHETEUR bois d'œuvre et de chauffage. Gassia Marius, Prigonrieux.

A DES PRIX RAISONNABLES

on céderait divers emplacements, maisons en ville ou à la campagne, propriétés ou domaines de diverses importances. — Plusieurs enclos avec un ou plusieurs hectares, belles habitations ou maisons ordinaires. — Le plus grand choix d'affaires, tous genres. Agence BONNAMY, 27, cours d'Alsace-Lorraine, Bergerac (Dordogne). 759

A VENDRE belle et confortable demeure presque en ville, potager et verger en plein rapport, prix modéré ; autres affaires intéressantes. Agence Bonnamy, Bergerac. 817

ON DEMANDE un ménage vigneron, toutes les terres à moitié. S'adreser 108, rue Neuve. (Visa n 261). 58

ON DEMANDE un ménage, le mari domestique, la femme à l'entreprise pour les vignes, toute la terre dont ils auront besoin pour eux. S'adr 108, r. Neuve. 59 (Visa n° 261).

A VENDRE graine de luzerne, garantie sans cuscute. S'adr à M. Croux, à Sadillac. 60

ON DEMANDE des arracheurs de topinambours, travail aux pièces bien payé. André Normand, à Prigonrieux (Visa n° 280). 101

EXTRAIT

des Minutes du Greffe du Tribunal de première instance de Bergerac

Par jugement contradictoire et définitif du 23 décembre 1943,

Le Tribunal Correctionnel de Bergerac a condamné le nommé MAISON Albert, propriétaire viticulteur, demeurant à la Borderie, commune de Monbazillac, né le 18 novembre 1878, à Marseille, à la peine de 6 000 francs d'amende, à payer à titre de dommages-intérêts au Comité National des Appellations d'origine la somme de cinq cents francs, et au Syndicat des propriétaires viticulteurs de Bergerac, celle de trois cents francs ;

Pour délit d'avoir revendiqué l'appellation contrôlée « Bergerac » pour une quantité de vin provenant en majeure partie de cépages ne pouvant donner droit à cette appellation d'origine, commis en 1940 et 1942.

Pour extrait certifié conforme délivré à la requête de Monsieur le Procureur de la République.

Le Greffier,
Signé : PASQUET.

Le Procureur de la République,
Signé : LAPEYRÈRE.

NERFS AFFAIBLIS

Fatigue au moindre effort. — Dégoût de tout. — Manque de volonté. — Idées noires. — Angoisses. — Irritabilité. — Agitations. — Cauchemars. — Insomnies. — Maux de tête et de dos.

Les troubles ci-dessus sont quelques-uns de ceux qui surviennent lorsque le système nerveux est fatigué. Une bonne façon d'y remédier, c'est d'essayer le traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnogène. Grâce au Magnogène, le système nerveux est nourri, équilibré, « rechargé ». Le sommeil devient paisible, la résistance à la fatigue augmente, on se sent de jour en jour plus vigoureux, plus maitre de ses nerfs. La puissance physique et intellectuelle, la capacité de travail s'accroissent. Faites aujourd'hui même l'essai des Dragées de Magnogène. Toutes Pharmacies. Visa 1077 P. 8351.

Chaussures de Limoges

58, rue Neuve, R. BURE, chausseur

Série pour la Classe
- pour la Marche
- pour l'Appartement

ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE
3e DIVISION

Le Préfet de la Dordogne,

Vu le rapport de M. le Directeur départemental du Service Général de Contrôle Economique en date du 16 décembre 1943, duquel il ressort que M. BESANÇON Roger, boulanger à Bergerac, s'est rendu coupable de remise insuffisante de tickets de pain pour le mois de juillet 1943 (déficit de 8 %, représentant un manquant de 700 kilogs de farine)

ARRÊTE :

Article premier. — Le fonds de commerce de boulangerie, tenu par M. BESANÇON Roger, à Bergerac, 59, rue de La Boétie sera fermé pour une période de huit jours.

Article 2. — Cette fermeture sera effective du 1er février 1944 au 8 février 1944 inclus.

Article 3. — Pendant la durée de la fermeture de sa boulangerie M. BESANÇON Roger sera tenu de payer à son personnel les salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

Article 4. — Le présent arrêté sera affiché dans les établissements, aux devantures des magasins et à la porte du domicile de M. BESANÇON Roger.

La publication sera faite dans les journaux : *La France*, la *Petite Gironde*, le *Courrier du Centre* et *l'Indépendant* de Bergerac.

Les frais d'affichage et de publicité sont à la charge de M. BESANÇON Roger.

Périgueux, le 14 janvier 1944

Le Préfet,
JEAN POPINEAU

ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE
3e DIVISION

Le Préfet de la Dordogne,

Vu le rapport de M. le Directeur départemental du Service Général de Contrôle Economique en date du 22 octobre 1943 duquel il ressort que M. BARBASTE Jean, boulanger à Lembras, s'est rendu coupable de remise insuffisante de tickets de pain pour le mois de juin (déficit de 13 %, représentant un manquant de 300 kilogs de farine).

ARRÊTE :

Article premier. — Le fonds de commerce de boulangerie, tenu par M. BARBASTE Jean, à Lembras, sera fermé pour une période de 15 jours.

Article 2. — Cette fermeture sera effective du 1er février 1944 au 15 février 1944 inclus.

Article 3. — Pendant la durée de la fermeture de sa boulangerie M. BARBASTE Jean sera tenu de payer à son personnel les salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

Article 4. — Le présent arrêté sera affiché dans les établissements, aux devantures des magasins et à la porte du domicile de M. BARBASTE Jean.

La publication sera faite dans les journaux : *La France*, la *Petite Gironde*, le *Courrier du Centre* et *l'Indépendant* de Bergerac.

Les frais d'affichage et de publicité sont à la charge de M. BARBASTE Jean.

Périgueux, le 14 janvier 1944

Le Préfet,
JEAN POPINEAU

ÉTAT FRANÇAIS

PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE
3e DIVISION

Le Préfet de la Dordogne

Vu le rapport de M. le Directeur départemental du Service Général de Contrôle Economique en date du 20/8/43 duquel il ressort que M. MAZERIDOU Marcel, boulanger à Montazeau, s'est rendu coupable de remise insuffisante de tickets de pain pour le mois de mai 1943 (déficit de 10 % représentant un manquant de 400 kilogs de farine) et pour le mois d'août 1943 (deficit de 13 % représentant un manquant de 500 kilogs de farine).

ARRÊTE :

Article premier. — Le fonds de commerce de boulangerie, tenu par M. MAZERIDOU Marcel, à Montazeau, sera fermé pour une période de 15 jours.

Article 2. — Cette fermeture sera effective du 1er février 1944 au 15 février 1944 inclus.

Article 3. — Pendant la durée de la fermeture de sa boulangerie, M. MAZERIDOU Marcel sera tenu de payer à son personnel les salaires, indemnités et rémunérations de toute nature auxquels il avait droit jusqu'alors.

Article 4. — Le présent arrêté sera affiché dans les établissements, aux devantures des magasins et à la porte du domicile de M. MAZERIDOU Marcel.

La publication sera faite dans les journaux : *La France*, la *Petite Gironde*, le *Courrier du Centre* et *l'Indépendant* de Bergerac.

Les frais d'affichage et de publicité sont à la charge de M. MAZERIDOU Marcel.

Périgueux, le 14 janvier 1944

Le Préfet,
JEAN POPINEAU.

L. Dhumerelle & Fils
52, place Gambetta

Transactions immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industries

L'Administrateur-Gérant :
R. TAILLANDIER.